



L'an mil huit cent soixante dix
neuf et le quinze du mois de Mars.

Nous soussigné Pierre Cros agent
voyer cantonal à St Genesviève
auxrayon expert nommé par les parties
intéressées, afin de procéder au
mesurage et à l'estimation des terrains
occupés par la commune de St
Genesviève, pour la construction
d'un réservoir de la fontaine publique
de St Genesviève et des terrains occupés
comme dépôt de matériaux provenant
des fouilles dudit réservoir;

Après avoir procédé sur les lieux au
mesurage des terrains dont s'agit,
Nous avons constaté que l'Espace occupé
par la construction du réservoir
chambre des Robinets et accessoire, soit
de son arc en plein cintre est estimé

Cent onze francs cinquante Deux centimes

Ci ————— 111 52

Servitude de l'Entrée du réservoir
sur l'ajutage la famille Devie se
réservant le droit de passage
contient toute deux centimes

Estimée seize francs ci ————— 16 00

Terrain occupé pour Dépôt

a Reporter 127 52

Rapport 107 52

Contenant six ans vingt cent
 Estime comme privation de
 robes pendant plusieurs années
 et entrainant l'insolvement d'une
 certaine quantité de matériaux
 Et deux cent quatre-vingt
 Soixante costumes ci

204 60

Total 339 12

Le présent Rapport s'élevant
 à la somme de trois cent trente deux francs
 douze centimes. Devrait être certifié
 par l'Expert Donsignier & le Procureur
 les mêmes jour mois & an susdit.

(Signature)

(Signature)
 à la Cour
 de la Cour
 de la Cour

Monte à 280